



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 31

VOTANTS 33

La séance ouverte à 18 h 00 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 02 avril 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Cécile PAUWELS, M. Abdelkhalak EL HARCHAOUI, Mme Djamila HADDAD, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aicha HIMEUR, M. David PARISON, Mme Léa REGNAULT, M. Moumouni Josselyn HOUNMENO, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sopha DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, M. Xavier LIEHN, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, M. Claude LEGAUX, Mme Marie BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, M. Soufiane SEBBARI, Mme Laure SERFASSE, M. Belkader CHABY, Mme Marie-Noëlle RANCUREL, M. Ghislain GIMBERT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michaël THOMAS (procuration à M.BRAUN), Mme NACRIER (procuration à Mme S.DUONG).

Mme Léa REGNAULT a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°25/2026 RAPPORTÉE PAR : M GIRARDIN
SN / GG

**CRÉATION ET COMPOSITION
DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil municipal de constituer, des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un des ses membres ».

La composition des commissions municipales dans les villes de plus de 1 000 habitants doit respecter les principes de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le nombre de commissions est librement fixé par le Conseil municipal, tout comme le nombre des membres qui les composent.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Il vous est donc proposé de créer 6 commissions municipales.

En fonction des domaines d'action de la Ville, les 6 commissions se répartiraient comme suit :

- Commission Urbanisme - Espace public - Cadre de vie - Transition écologique et énergétique - Habitat
- Commission Enfance - Éducation
- Commission Vie citoyenne - Politique de la ville - Tranquillité publique
- Commission Culture - Animation - Sport
- Commission Vie associative - Solidarité - Commerces
- Commission Administration générale - Budget - Ressources internes

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE CRÉER** les 6 commissions municipales comme présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

Il vous est proposé de fixer de la manière suivante le nombre de Conseillers municipaux (en plus du président) présents à chaque commission :

- 11 membres pour la Commission Urbanisme - Espace public - Cadre de vie - Transition écologique et énergétique - Habitat (9 membres de la majorité municipale et 2 membres de l'opposition municipale).
- 11 membres pour la Commission Enfance - Éducation (9 membres de la majorité municipale et 2 membres de l'opposition municipale).
- 13 membres pour la Commission Vie citoyenne - Politique de la ville - Tranquillité publique (12 membres de la majorité municipale et 1 membre de l'opposition municipale).
- 11 membres pour la Commission Culture - Animation - Sport (9 membres de la majorité municipale et 2 membres de l'opposition municipale).
- 13 membres pour la Commission Vie associative - Solidarité - Commerces (11 membres de la majorité municipale et 2 membres de l'opposition municipale).
- 9 membres pour la Commission Administration générale - Budget - Ressources internes (7 membres de la majorité municipale et 2 membres de l'opposition municipale).

Sur invitation du Maire, tout Adjoint pourra assister aux réunions des commissions municipales.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le principe de composition et de fonctionnement de ces commissions dans les conditions définies ci-dessus.
- **DE FIXER** dans les conditions précitées la composition de chaque commission.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des membres doit s'effectuer au scrutin secret, à moins que le Conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE PROCÉDER** aux différents votes à main levée.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

Les membres du Conseil municipal souhaitant participer aux travaux d'une ou de plusieurs commissions présentés ci-dessus sont appelés à présenter leur candidature au cours de cette séance.

Après avoir laissé le temps nécessaire aux Conseillers municipaux pour déposer leur candidature dans la (ou les) commission(s) de leur choix, il vous est proposé:

• **DE DÉSIGNER** les membres suivants :

- Commission Urbanisme - Espace public - Cadre de vie - Transition écologique et énergétique
- Habitat

11 membres :

Monsieur Jean-Paul BRAUN, monsieur Philippe COUDROT, monsieur Julien MAUVIGNANT, madame Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN, madame Aïcha HIMEUR, monsieur Xavier LIEHN, monsieur Soufiane SEBBARI, madame Marie-Claude DEFONTAINE, monsieur Claude LEGAUX, madame Laure SERFASSE, madame Marie-Noëlle RANCUREL.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

- Commission Enfance - Éducation

11 membres :

- Madame Sandrine DA-CUNHA, madame Cécile PAUWELS, madame Corinne PREDIERI, madame Estelle LUJAN, madame Martine NORBERTI, monsieur Soufiane SEBBARI, madame Marie-Claude DEFONTAINE, monsieur Josselyn Moumouni HOUNMENO, madame Aïcha HIMEUR, madame Laure SERFASSE, monsieur Belkader CHABY.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

- Commission Vie citoyenne - Politique de la ville - Tranquillité publique

13 membres :

- Monsieur Bernard CHAMPAGNE, madame Cécile PAUWELS, madame Sophal DUONG, madame Marie-Claude DEFONTAINE, madame Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN, monsieur Murat AVCI, madame Ulku YANIK, monsieur Xavier LIEHN, monsieur Heidj OULD-SMAA, monsieur Josselyn Moumouni HOUNMENO, madame Marie BENKASSA, monsieur Michaël THOMAS, madame Laure SERFASSE.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

➤ Commission Culture - Animation - Sport

11 membres :

- Madame Léa REGNAULT, monsieur Michaël THOMAS, monsieur Bernard CHAMPAGNE, madame Ulku YANIK, monsieur Murat AVCI, madame Marie BENKASSA, madame Aïcha HIMEUR, madame Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN, monsieur Heidj OULD-SMAA, monsieur Ghislain GIMBERT, madame Marie-Noëlle RANCUREL.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

➤ Commission Vie associative - Solidarité - Commerces

13 membres :

- Madame Djamilia HADDAD, monsieur Xavier LIEHN, madame Aïcha HIMEUR, monsieur Dany GESNOT, madame Marie BENJASSA, monsieur Heidj OULD-SMAA, madame Estelle LUJAN, madame Ulku YANIK, madame Marie-Claude DEFONTAINE, madame Nadège NACRIER, madame Martine NORBERTI, monsieur Belkader CHABY, monsieur Ghislain GIMBERT.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

➤ Commission Administration générale - Budget - Ressources internes

9 membres :

- Monsieur David PARISON, monsieur Dany GESNOT, madame Cécile PAUWELS, madame Corinne PREDIERI, monsieur Josselyn Moumouni HOUNMENOU, monsieur Julien MAUVIGNANT, monsieur Abdelkhalak EL HARCHAOUI, monsieur Belkader CHABY, madame Marie-Noëlle RANCUREL.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Sur le Maire et par Délégation
Directeur Général des Services
 Olivier GIRARDIN
NGUYEN

La secrétaire,
Léa REGNAULT

